



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

PRÉFECTURE
DIRECTION de la RÉGLEMENTATION
et des LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections

Bourges, le 28 novembre 2014

COMMUNIQUÉ

DÉCISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU CHER DU 28 novembre 2014

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est réunie le vendredi 28 novembre 2014 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, 2 dossiers ont été examinés :

➤ Demande d'autorisation d'exploitation commerciale :

Demande déposée par : SCCV DU BERRY, 2 rue du Commerce à Cormontreuil (51350)

Projet : Extension d'un ensemble commercial existant (Orée de Sologne) se traduisant par la création de 9 cellules commerciales - Lieu-dit "L'Ardillat", à Vierzon (18100)

Surface de vente demandée : 12 900 m²

La CDAC a refusé l'autorisation sollicitée à la majorité absolue des membres présents :

- 9 avis défavorables
- 1 abstention

➤ Demande d'autorisation d'exploitation commerciale :

Demande déposée par : SAS CARREFOUR PROPERTY FRANCE, route de Paris- zone industrielle à Mondeville (14120)

Projet : Extension d'un ensemble commercial existant par l'extension du supermarché Carrefour Market - Avenue Casella, à Aubigny sur Nère (18700)

Surface de vente demandée : 51 m²

La CDAC a accordé l'autorisation sollicitée à l'unanimité des membres présents :

- 8 avis favorables